

VILLE D'ESBLY  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS  
Arrondissement de Torcy

## EXTRAIT du Registre des Décisions du Maire

N° 2023- 059

### LIMITES TERRITORIALES – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC – AUTRES 356

**OBJET : Délimitation du domaine public ferroviaire, rue Félix Faure.**

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n°19/05-2020 du 24 mai 2020 portant délégations de pouvoirs consenties au Maire par le Conseil municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU la délibération n°46/09-2020 du 28 septembre 2020 portant modification des délégations de pouvoirs consenties au Maire et notamment l'alinéa 1° permettant au Maire d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer les limites du domaine public ferroviaire au droit des propriétés riveraines, rue Félix Faure ;

**CONSIDERANT** la demande de la Ville d'Esblly auprès du cabinet GEOMETRE-EXPERT de mettre en œuvre la procédure de délimitation de la propriété relevant du domaine public ferroviaire ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** De valider le procès-verbal de délimitation du domaine public ferroviaire concernant la rue Félix Faure à Esbly, établi par GEOMETRE-EXPERT, sis 12 rue de la Grande Ile à MEAUX (77100), le 03 août 2023 ;

**Article 2 :** De signer le procès-verbal ainsi que le plan de délimitation joints ;

Fait à Esbly le 10 octobre 2023

Le Maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du  
présent acte, compte-tenu de sa transmission

en Sous-Préfecture De Torcy le : **17 OCT. 2023**

de l'affichage le : **17 OCT. 2023**

A Esbly, le **17 OCT. 2023**



Le Maire

Ghislain DELVAUX